



CAFE DE LA  
VALO

# Thèse CIFRE : mode d'emploi

—  
21/04/2022

Julie NORDIN

# Présentation du dispositif

Conventions industrielles de formation par la recherche = financement d'une thèse sur 3 ans par l'ANRT et l'employeur



€



Subvention ANRT



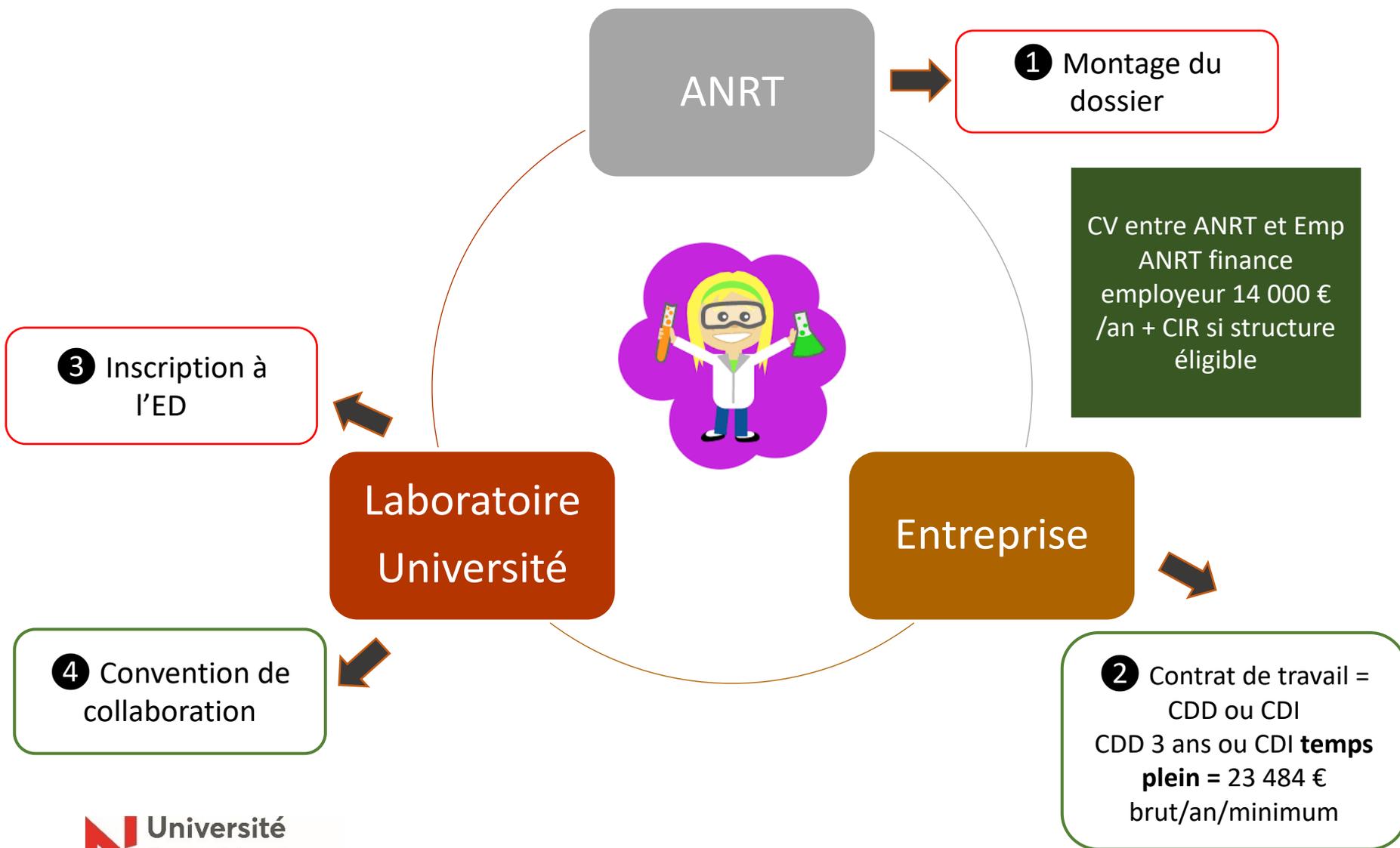
- Etre une structure établie sur le territoire français
- Le sujet de recherche doit s'inscrire dans l'activité de l'entreprise



- Avoir un master ou diplôme équivalent (pour étranger par ex)
- Ne pas être inscrit depuis plus de **9 mois** en thèse à la date de dépôt
- Ne pas avoir travaillé plus de **9 mois** pour l'entreprise (de façon continue ou discontinue) à la date de réception du dossier par l'ANRT (hors période de stage et d'apprentissage)



# Présentation du dispositif



# 1 Comment monter sa CIFRE

---

- L'ANRT ne propose pas d'accompagnement personnalisé pour identifier les structures (labo et entreprise)
  - Le doctorant ou le laboratoire peuvent déposer en ligne des candidatures ou consulter des offres des entreprises :  
[www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr)
  - Forum organisé chaque année en février-mars
  - ANRT organise des RDV tél avec les entreprises
- Dossier CIFRE à remplir en ligne. Les dossiers **peuvent être déposés à tout moment sur le site de l'ANRT**
- Délai d'instruction : **entre 2 et 3 mois** à compter de la réception du dossier complet
  - **Date de début de la CIFRE = date d'acceptation**, peut être retardée à la date du contrat de travail
  - Si la CIFRE est acceptée après le 1<sup>er</sup> mai, la première inscription à l'ED peut être reportée sur la rentrée universitaire prochaine

# 1 Comment monter sa CIFRE: 4 onglets

---

- Présentation
  - de l'entreprise
  - du laboratoire : **contacter le chargé d'appui ou la direction du labo**
- Renseignements sur le candidat : CV à jour, lettre de motivation, notes de M2 déjà obtenues
- 3 lettres formelles d'engagement :
  - de l'entreprise
  - Du laboratoire et de l'ED : **modèles de lettre sur le site de la valorisation (contact : gestionnaires des ED)**
- Description du projet de recherche (ne pas dépasser 10 pages)

## 2 Contrat de travail

---

- CDD 3 ans ou CDI temps plein : 23 484 € brut/an/minimum.
- Ne pas avoir travaillé plus de 9 mois pour l'entreprise
- Les clauses importantes :
  - Répartition temps laboratoire et temps entreprise (généralement 70%, 30%)
  - Propriété intellectuelle

# 3 Inscription en ED

---

- Délai de 9 mois : le doctorant ne peut pas avoir été inscrit depuis plus de 9 mois à l'ED
- Si la CIFRE est acceptée **après** le 1<sup>er</sup> mai de l'année n, possibilité d'inscrire le doctorant à l'année n+1

# 4 Convention de collaboration

---

- Une convention de collaboration de recherche doit être conclue dans les 6 mois de la date d'acceptation de la CIFRE
- Dès l'obtention de la CIFRE, contacter le **service valorisation :**  
[valo-convention@liste.parisnanterre.fr](mailto:valo-convention@liste.parisnanterre.fr)

La convention doit comporter un certain nombre de clauses : clauses de protection des données, répartition du temps de travail employeur et laboratoire, **financement**

# Avantages doctorant

---

- Double expérience académique et sur le marché de l'emploi
- Un taux de soutenance élevé : plus de 90%
- Emploi de 90% dans les 6 mois de la CIFRE. Près d'un doctorant sur 3 reste dans l'entreprise après la CIFRE

# Avantages employeur

---

- Obtenir des résultats innovants en réponse à une problématique de l'entreprise
- S'appuyer sur les ressources et compétences scientifiques du laboratoire
- Sécuriser le temps consacré à la R&D : durée précise, financement de la recherche bien défini
- **Avantages financiers :**
  - Subvention ANRT
  - Avantage financier CIR (voir guide CIR sur le site du MESRI)
  - Crédit impôt jeune docteur : embauche à la sortie de la CIFRE pendant 2 ans

# Les nouveaux dispositifs

---

- **LPR = Contrat doctoral de droit privé a. L412-3 du code de la recherche = CDD**
  - **Avantages doctorant**
    - **Formalisme simplifié** : pas de dossier à monter à l'ANRT, accord du directeur de l'ED et avis du directeur de thèse, convention de collaboration entreprise -université
    - **Durée plus longue** : 3 ans renouvelable deux fois dans la limite de 5 ans
  - **Avantages Entreprise ?**
    - **Plus de souplesse dans les missions** (activités complémentaires ne doivent pas excéder 1/6<sup>e</sup> de la durée annuelle de travail)
    - Exonérations sociales, éligibilité CIR ...?
- **Communiqué de presse du MESRI du 15 mars 2022 = le COFRA**
  - Conventions de Formation par la Recherche en Administration
  - 22 contrats à la rentrée 2022, puis 100 en 2023
  - Co-financement à 50%

# Quelques chiffres

---

- 1450 allocations ANRT en 2019 : **28% SHS** (sciences de l'homme et sciences de la société)
- 80% de projets acceptés dans toute la France, **75% dans les SHS**. Refus tenant plus à la solidité financière de la structure
- Près d'un doctorant sur 3 reste dans l'entreprise après la CIFRE
- Une quarantaine de CIFRE à l'UPN en 2020